

Sujet : [INTERNET] EOLIEN : enquête publique "les quatre chemins"

De : Xavier Mathieu <xave.mathieu@orange.fr>

Date : 25/11/2021 21:26

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Mr le commissaire enquêteur,

J'émet un avis défavorable au projet éolien "Les quatre Chemins" pour les raisons suivantes :

1/ c'est une atteinte à la biodiversité...

Les promoteurs annoncent que l'éolien est LA solution pour produire de l'électricité "verte" et limiter le changement climatique.

Les experts du Conseil National de la Protection de la Nature nuancent fortement cette affirmation et ont publié par autosaisine leur analyse :

http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2021-17_avis_autosaisine_cnppn_eolien_offshore_france_du_06_juillet_2021.pdf

L'étude met au grand jour les zones d'ombres dissimulées à grands renforts de propagande par le lobby éolien et soulève de nombreuses questions sur l'éolien terrestre principalement dans l'annexe:

EXTRAIT de l'annexe "Particularités de la France dans le contexte énergétique européen" pages 63-64 :

" Deux questions majeures n'ont pas encore été tranchées par le Conseil Européen:

1- Chaque pays doit-il être responsable de ses choix énergétiques ou faire reporter les efforts sur l'ensemble des pays européens par solidarité ?

Autrement dit, la France, qui figure parmi les trois pays européens (dans et hors C.E.) les plus faibles émetteurs de gaz à effet de serres (GES) pour la production électrique décarbonée et le meilleur au monde des pays développés en émission de CO2 par unité de PIB depuis 1990 selon le Ministère de la Transition Ecologique (Stratégie Nationale Bas Carbone 2020 p.7), doit-elle payer en termes de biodiversité et de paysage pour les pays hautement émetteurs de GES ?

Le Conseil Européen n'a pas voulu se prononcer en mai 2021.(...) Le récent rapport GIEC/IPBES (2021) montre les avantages et inconvénients des différentes solutions pour lutter contre le changement climatique au regard de leurs impacts sur la biodiversité, mais avec beaucoup d'incertitudes pour certaines, dont l'éolien.

2- Cette priorité donnée par l'Europe aux énergies renouvelables (surtout éolien et photovoltaïque), si elle se justifie pleinement pour les pays utilisant massivement des énergies fossiles, n'est-elle pas en partie contre-productive du point de vue climatique pour les pays dont l'électricité est très largement décarbonée comme la France (dont l'énergie fossile se limite à 9,5% de la production électrique, dont celle de 4 centrales mixtes charbon-fuel dont la fermeture prochaine est programmée), et dont le recours à des productions intermittentes serait selon certains contre-productif si elles entraînent un besoin de lissage de la production par du gaz ? "

2/ C'est une atteinte au bien être et à la santé des habitants...

De nombreux élevages sont sanitaire et donc financièrement impactés par la proximité des centrales éoliennes (cf cas malheureusement emblématique de Nozay/Mr et Mme POTIRON : <https://www.youtube.com/watch?v=RRinY8yr1Ko>). Comme les animaux, l'Homme n'est pas épargné et cela vient d'être récemment reconnu par la cour d'appel de Toulouse (08/07/2021 arrêt n° 659/2021 *Cour d'Appel de Toulouse* et PJ n°1)

3/ C'est une atteinte aux finances publiques et à l'économie

L'État a déjà subventionné à hauteur de 173 milliards de € une filière principalement étrangère pour seulement 9% de production d'électricité sans avoir mesuré à moyen terme les conséquences sur l'attractivité (immobilier et tourisme) et les ressources fiscales des communes, or récemment une décision de justice démontre le lien entre l'implantation de centrales éoliennes et les conséquences sur la valeur foncière des terrains à proximité :

CP de la Fédération Environnement Durable du 24/04/2021 " Les éoliennes entraînent officiellement la baisse de l'impôt foncier"

" Pour la première fois en France, un Tribunal Administratif confirme le lien entre l'industrialisation d'une zone rurale par l'éolien, les nuisances environnementales des éoliennes, et la baisse de valeur d'une habitation. (TA Nantes n°1803960 18 dec.2020).

- Les éoliennes sont bien un motif de déclassement fiscal.

- Les éoliennes ont un impact négatif sur la valeur des biens des riverains.

- Les nuisances environnementales des éoliennes sont reconnues pour les particuliers comme elles l'étaient déjà pour les collectivités locales

Ce Jugement historique concerne non seulement les centaines de milliers de riverains des parcs éoliens actuels mais aussi toutes les futures victimes des nouveaux parcs prévus par le gouvernement selon la programmation pluriannuelle de l'énergie(PPE) dont le pivot est de doubler voire tripler le nombre d'éolienne terrestres existantes

Ce jugement du Tribunal de Nantes balaye les déclarations des promoteurs éoliens, relayées par le Ministère de l'environnement et l'agence de la Maîtrise de l'énergie (ADEME) qui depuis des années déclarent que les éoliennes n'ont pas d'impact sur les biens des riverains."

4/ c'est une atteinte à la préservation des colonies locales de chiroptères

L'étude indique la présence d'espèces dont certaines, très sensibles à l'éolien, sont établies en colonies à proximité. Ces espèces en voie d'extinction sont protégées par un Plan National d'Action (PNA) piloté par la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM). Cette association référente du PNA Chiroptères lance une alerte dans son communiqué de presse du 25/05/2021 (cf Pj n°2) :

"Dans l'état actuel des choses, l'industrie éolienne, qui est certes une énergie renouvelable ne peut plus être qualifiée d'énergie verte, ni vertueuse."

De plus, le groupe de travail de l'éolien proscrit les éoliennes dont le diamètre du rotor est supérieur à 90m et la garde au sol est inférieure à 50m, ce qui est manifestement le modèle d'éoliennes envisagé par le promoteur.

https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/Note_technique_GT_eolien_SFEPM_2-12-2020-leger.pdf

Pour l'ensemble de ces motifs, j'émet un avis défavorable au projet éolien "Les quatre Chemins" à Balledent et Chateauponsac.

Comptant sur votre compréhension et espérant un avis défavorable de votre part, veuillez agréer Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Bernac le 25 novembre 2021,

Xavier Mathieu

22 rue de la croix Léon

Le breuil vigier

16700 Bernac

— 1/ jugement Cour d'Appel de Toulouse

France **bleu** Hérault Cherbourg

Infos Sports Culture Vie quotidienne

Faits divers - Justice

Les éoliennes peuvent être nocives pour la santé, un exploitant condamné dans le Tarn

Mardi 2 novembre 2021 à 18:22 Par Stefano Pacher France Bleu Hérault

Hérault

  

C'est une première en France : la cour d'appel de Toulouse reconnaît que des éoliennes installées près d'une habitation dans un village du Tarn à la limite de l'Hérault sont nocives pour la santé. L'exploitant a été condamné à indemniser les riverains à hauteur de 128.000 euros.



Eoliennes installées sur les hauteurs de Fontvieille dans le Tarn. © Radio France - Stéphane Pichon

Communiqué de presse

Éoliennes et chauves-souris



SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE
ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES

le 25 Mai 2021



Cadavre d'une noctule commune trouvée au pied d'une éolienne © Laurent Arthur

Le déploiement des éoliennes, un problème majeur pour la biodiversité : assisterons-nous silencieusement à la disparition des chauves-souris ?

L'extension de l'industrie éolienne pose actuellement un problème majeur à la biodiversité et particulièrement aux chauves-souris. Son accroissement en nombre de machines a maintenant une incidence directe sur les populations d'espèces qui naviguent à hauteur des pales. C'est le cas des trois espèces de Noctules qui sont parmi les plus impactées. Les projections statistiques sur les populations de Noctules communes françaises donnent des baisses de 88% des effectifs en une quinzaine d'années et les éoliennes sont la première cause d'accidentologie pour ce taxon.

La régulation des machines, qui limite leur fonctionnement pendant les périodes les plus dangereuses pour les chauves-souris, a certes permis de faire baisser localement la mortalité sur quelques parcs, mais ces bridages n'empêchent pas totalement cette mortalité même avec des régulations sévères. Actuellement, seule une minorité de machines sont régulées en France, là où l'Allemagne et la Suisse, par exemple, régulent plus rigoureusement l'ensemble de leurs parcs.

Plus inquiétant, les pales des aérogénérateurs de nouvelle génération se rapprochent de plus en plus du sol (une vingtaine de mètres), c'est donc la quasi-totalité des espèces de chauves-souris qui risquent d'être concernées par ces collisions. Actuellement les chiffres de mortalité sont évalués à 200 000 morts par an en Allemagne et la France se rapprocherait de ces projections selon les spécialistes. Les chauves-souris qui se reproduisent lentement, avec un petit par an, ont un accroissement démographique incompatible avec ces prélèvements massifs continus.

Il est indispensable que la protection de cette biodiversité soit prise en compte de manière urgente face à la multiplication des parcs. Dans l'état actuel des choses, l'industrie éolienne, qui est certes une énergie renouvelable, ne peut plus être qualifiée d'énergie verte, ni vertueuse.

La **Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères** est une association créée en 1977 dans le cadre de l'élaboration du premier Atlas des Mammifères sur le territoire français. La SFEPM œuvre en tant que tête de réseau associative à l'échelle nationale, à travers un collectif de naturalistes amateurs ou professionnels aux compétences variées, pour une meilleure connaissance et coexistence avec les mammifères en France. *Plus d'informations sur la SFEPM : www.sfepm.org/tout-savoir-sur-la-sfepm.html*

Le **Groupe Chiroptères de la SFEPM** rassemble l'ensemble des naturalistes, amateurs et salariés, de France œuvrant en faveur des chauves-souris (chiroptérologues). Ce Groupe Chiroptères est composé de plusieurs groupes de travail, dont le **Groupe de Travail éolien**. Celui-ci s'est fixé pour objectif d'améliorer la prise en compte des chauves-souris lors de l'implantation des parcs éoliens, en proposant notamment des recommandations pour les documents réglementaires et en accompagnant les services de l'État dans la prise en compte de cette biodiversité. *Plus d'informations sur le Groupe de Travail éolien : www.sfepm.org/le-groupe-chiropteres-national.html*

